



Est ce que je peux vendre mon appartement?

Par **virginie**, le **31/10/2010** à **14:20**

Bonjour, ma mere m'a fait donation de son appartement cela fait plus de 15 ans, elle en a l'usufruit.

Actuellement elle est en maison de repos , puis je vendre cet appartement
quelle est la procedure.

Je dois payer la maison de repos car sa pension est tres faible de 600€

merci pour vos conseils

Par **mimi493**, le **31/10/2010** à **14:34**

Vous ne pouvez pas vendre l'appartement sans l'accord de votre mère.
Elle peut renoncer à son usufruit à titre gratuit ou vous pouvez, via le fruit de la vente du logement, convertir l'usufruit en capital, avec son accord.

600 euros, c'est moins que l'actuel minimum (708.95 euros). A-t-elle fait la demande pour toucher l'ASPA ?